

SOMMAIRE

Edito	1
Des travaux à l'étang	2
Un nouvel agent technique..	2
Deux nouveaux commerces.	2
Réforme des Rythmes scolaires.....	3
Inscription rentrée des classes 2014	3
Élections municipales ..	4 & 5
Budget primitif 2014 de la Commune	6
Budget Primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement.....	7
"J'éco-rénove, J'économise" .	8
"Le Complexe" aquatique du Cosson.....	8
Nos assos nous disent	9
Ardon et son histoire	11
ES'Sens Bien-être	11
Travaux.....	11
Carte d'identité	12
État-civil.....	12
Agenda	12



La Lettre

121, route de Marcilly
45160 ARDON
Tél. : 02 38 45 84 16
Fax : 02 38 45 84 05
Courriel : mairie@ardon45.fr
Site Web : www.ardon45.fr
Directeur de la publication :

Michel TATIN

Rédaction et réalisation :
Commission Communication

Conception et impression :

Sologne Graphic

Crédits photos : **Mairie d'Ardon**

Dépôt légal : **Janvier 2014**

Edito

Chères Ardonnaises, chers Ardonnais,

En ce début d'année 2014, je souhaite à tous de garder une bonne santé sans laquelle rien n'est possible, de savoir puiser au sein de sa famille et de ses relations les valeurs de Paix, de Joie, d'Amour et d'Amitié qui apportent l'équilibre dont tout un chacun a besoin.

Dans cette période économiquement difficile, je vous souhaite également un travail grâce auquel vous pourrez subvenir aux besoins familiaux et contribuer à votre épanouissement personnel.

Nous voici arrivés au terme de ce mandat; fin mars nous devons élire un nouveau Conseil Municipal. J'en profite pour attirer votre attention sur le nouveau mode de scrutin qui prendra effet pour la première fois. Nous sommes passés à un scrutin de liste paritaire : fini le scrutin nominatif. Le bulletin, que vous déposerez dans l'urne, ne devra comporter **aucune rature, aucun nom rayé, aucun nom rajouté, aucune annotation**. Soyez très attentifs aux nouvelles recommandations de vote afin que votre choix soit retenu et votre liste validée. **(Voir les explications en détail pages 4 et 5).**

Etant en période pré-électorale, je ne dresserai pas le bilan de la mandature, chacun pourra juger par lui-même. Nous avons réalisé un certain nombre de projets sans augmenter la pression fiscale communale comme je m'y étais engagé. Aujourd'hui notre village est redynamisé, et plus animé grâce aux nouveaux commerces : la boulangerie et le salon de coiffure viennent de s'installer. Pour la joie de tous ils sont devenus des lieux de rencontre.

Comme c'est la dernière lettre avant les élections, je tiens à remercier les adjoints : Jean-Paul, Guy et Elysabeth, sans oublier Claude qui nous a quittés trop vite, pour l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve, l'assistance et la compétence qu'ils m'ont apportées tout au long de ces six années. Je remercie chaque conseiller pour le sérieux et l'implication qu'il a montré durant ce mandat. Chacun a pu et su donner son avis sur les sujets traités pour, au final, voter à l'unanimité les délibérations à plus de 85 %. Pour cela, nous avons dû travailler en toute transparence, dans la cohésion et le respect de chacun. Merci à tous les agents municipaux : administratifs, techniques, ou en charge des enfants pour le professionnalisme et le sens du service dont ils ont fait preuve.

Au nom de toute l'équipe municipale, je remercie également les associations avec lesquelles, tout au long de ce mandat, nous avons entretenu de très bons rapports et toutes les Ardonnaises et tous les Ardonnais qui œuvrent pour rendre Ardon plus vivant.

Nous pouvons tous ensemble être fiers de ce qui est accompli pour améliorer la qualité de vie de notre petit village et je souhaite que nous continuions à œuvrer ensemble pour Ardon.

Bonne Année 2014 à toutes et à tous.

Le Maire,
Michel TATIN



Des travaux à l'étang

La bonde de l'étang communal de la route d'Olivet fuyait, le ponton était devenu dangereux. L'étang n'avait jamais été curé depuis qu'il avait été recreusé il y a une vingtaine d'années. Il a été pêché à l'automne, et vidé complètement. La bonde va être refaite ainsi que le ponton, l'île qui disparaissait progressivement va être reformée et ses bords consolidés ; des saules y seront plantés par le Comité

des Fêtes, qui entretient en continu cet étang. Nous en profitons pour le curer, reformer un peu les berges et y ajouter ce qu'on appelle localement "une pêcherie" facilitant la manœuvre du filet lors des pêches complètes. La boue, qui est un limon fertile, sera épandue sur le pré. Certes au début ce ne sera pas beau, mais après quelques mois l'herbe reprendra le dessus ! Enfin, nous allons tenter de le faire se



remplir naturellement par un bypass sur le fossé principal, ce qui évitera la remise à niveau par le forage (au jour de la rédaction de cet article les niveaux n'ont pas encore été tirés, et nous ne savons pas si cette alimentation naturelle sera possible).

Dès que les travaux seront terminés il sera remis en eau, et rempoissonné.

Un nouvel agent technique

Cyrille LEJEMBLE, 30 ans, marié, deux enfants, habite Mareau-aux-Prés.

Il assurera la fonction d'agent technique en attendant le rétablissement de Patrick Boisbourdin actuellement en arrêt maladie.

Ayant travaillé dans diverses collectivités, il est très polyvalent puisque son expérience passe par l'horticulture, l'entretien des bâtiments, la voirie,

la collecte des déchets et la conduite d'engins agricoles.

C'est un passionné de bricolage, de judo et d'arts plastiques tout en étant très à l'aise en informatique.

La municipalité est persuadée qu'il mettra toutes ses compétences en œuvre au service des Ardonnais et lui souhaite bonne chance.

Deux nouveaux commerces à Ardon

"Le Croustillant Solognot"

L'inauguration de la nouvelle boulangerie-pâtisserie "Le Croustillant Solognot" dirigée par Tanguy DUPART et son épouse Sonia, s'est déroulée le 23 novembre dernier, en présence de nombreux élus et de quelque 150 Ardonnais réunis à la salle de l'Ardoux pour un délicieux cocktail offert par les boulangers, la Municipalité ayant fourni les boissons.

En clôture de cette sympathique inauguration, quelques cadeaux ont été offerts à M. et Mme Didier MOREAU pour les remercier d'avoir assuré pendant les travaux un dépôt de pain.

Lors de son discours d'inauguration Michel Tatin, Maire a précisé : "L'ouverture d'un commerce en milieu

rural est souvent la conjonction du dynamisme d'une commune et du désir d'entreprendre d'un commerçant courageux et déterminé"

Et bien oui, ils le sont courageux et déterminés, Sonia et Tanguy DUPART qui travaillent sans relâche depuis le 15 novembre pour nous proposer toute une gamme de pains : du traditionnel à la française aux pains spéciaux et de Noël, ainsi que des pâtisseries, des bûches, et des galettes sans oublier les macarons et tout le reste...

Pour notre plus grand plaisir à tous, la boulangerie ne désespère pas et est devenue le point de ralliement des Ardonnais : on y rencontre toujours quelqu'un que l'on connaît !

Et enfin, les travaux du logement étant terminés, nos boulangers ont pu emménager mi-janvier dans un 1^{er} étage entièrement rénové !

Souhaitons leur une formidable Année 2014 à Ardon !

"Au p'ti salon"

Quant à Fabrice LENNEC, le talentueux coiffeur installé de l'autre côté de la place, il est ravi ! Son habileté dans le maniement des ciseaux fait des miracles et son carnet de rendez-vous est plein.

Il a su tirer le meilleur parti de ce petit espace qui est devenu en quelques semaines indispensable aux Ardonnais.

Qu'il accepte lui aussi, tous nos vœux de réussite pour une très bonne Année.



Mise en place de la Réforme des Rythmes scolaires en septembre 2014

La mise en place de la réforme n'entraînera pas de modifications pour les parents dans la mesure où les enfants seront accueillis comme cette année, de 8h30 à 16h30 (horaire regroupant l'enseignement et les activités péri-éducatives non obligatoires).

La proposition d'organisation de la semaine scolaire pour la prochaine rentrée a été arrêtée lors du Comité de Pilotage du 19 décembre dernier, rassemblant le corps enseignant, les parents d'élèves et la Municipalité et a été envoyée au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour accord.

Elle se présente comme suit :

L'ENSEIGNEMENT

- 9 demi-journées incluant le mercredi matin
- Une durée hebdomadaire d'enseignement de 24h répartie en 4 journées de 5h15 et une matinée de 3h

LUNDI	7h30/8h30	8h30/11h30	Pause méridienne	13h15/15h30	15h45/16h30	16h30/18h30	5h15
MARDI	7h30/8h30	8h30/11h30	Pause méridienne	13h15/15h30	15h45/16h30	16h30/18h30	5h15
MERCREDI	7h30/8h30	8h30/11h30	Pause méridienne				3h
JEUDI	7h30/8h30	8h30/11h30	Pause méridienne	13h15/15h30	15h45/16h30	16h30/18h30	5h15
VENDREDI	7h30/8h30	8h30/11h30	Pause méridienne	13h15/15h30	15h45/16h30	16h30/18h30	5h15
		15h		9h	Total enseignement hebdomadaire		24h

Garderie/Pause méridienne	Enseignement	APS : activités périscolaires APC : activités pédagogiques complémentaires
---------------------------	--------------	---

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Elles s'étaleront sur 45 minutes les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 15h45 à 16h30

Dans cette configuration, les parents pourront venir chercher leurs enfants soit à 16h30 soit à 15h30 pour ceux qui ne participeront pas aux Activités Périscolaires.

L'esprit de la réforme est ainsi respecté puisque la durée de l'enseignement journalier est réduite.

Cependant des ajustements seront possibles en cas de difficultés de mise en oeuvre.

LE MERCREDI

Pour ce qui concerne le mercredi matin, la Municipalité a proposé de mettre en place la garderie de 7h30 à 8h30 et la pause méridienne habituelle, c'est-à-dire cantine et récréation post cantine jusqu'à 13h15.

Pour l'après midi, les résultats de

différents questionnaires envoyés aux parents font apparaître une demande de prise en charge d'environ 20 à 30 enfants.

Il semble en effet que les parents considèrent que "le mercredi va devenir un jour comme les autres" et souhaitent un service adapté.

La Municipalité a donc décidé d'étudier toutes les options qui pourraient garantir la prise en charge des enfants dans les meilleures conditions possibles.

INSCRIPTION RENTRÉE DES CLASSES 2014

Vous souhaitez inscrire votre (vos) enfant(s) en maternelle ou en primaire pour l'année scolaire 2014-2015 ?

1. Présentez-vous à la Mairie avec :

- le livret de famille,
- un justificatif de domicile,
- une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance.

2. Dès le mois de mars, prenez rendez-vous avec la Directrice de l'école, Mme BOUISSET au 02 38 45 85 65 avec :

- le certificat d'inscription délivré par la Mairie,
- une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- le carnet de santé de l'enfant.





LES NOUVEAUTÉS :

POUR LES CANDIDATS

Déclaration de candidature obligatoire

POUR LES ÉLECTEURS

1. Pour voter présentation d'une pièce d'identité obligatoire en plus de la carte d'électeur
2. Election des conseillers communautaires sur le même bulletin de vote
3. Changement de mode de scrutin
Impossibilité de voter pour une personne non candidate
Interdiction du panachage



Voter : un geste citoyen !

QUI ÉLIT-ON LES DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux, 3 conseillers communautaires plus un représentant supplémentaire. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints seront ensuite élus par le conseil municipal.

DEUX ÉLECTIONS EN UNE !

Pour la première fois, vous élez **en même temps** les conseillers municipaux et les conseillers communautaires qui représentent notre commune au sein de la Communauté de Communes du Canton de La Ferté-Saint-Aubin dont Ardon est membre. Au moment du vote, vous aurez, un seul bulletin de vote, sur lequel figureront deux listes de candidats : les 15 candidats à l'élection municipale et les 3 candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne pourrez pas séparer ces deux listes. Elles sont indissociables.

COMMENT LES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SONT-ILS ÉLUS ?

Ils ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste complète et bloquée et à la représentation proportionnelle.

Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant 15 candidats pour 15 sièges de conseillers municipaux, alternant un candidat de chaque sexe.

Sur le même bulletin de vote sera présentée une deuxième liste, celle des candidats communautaires (obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal) comprenant 3 candidats pour les 3 sièges de conseillers communautaires à pourvoir, plus un candidat supplémentaire, en alternant un candidat de chaque sexe

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez ou raturez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

COMMENT SERONT ATTRIBUÉS LES SIÈGES ?

Les sièges seront attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

La liste qui arrivera en tête avec la majorité absolue se verra attribuer automatiquement 50 % des sièges au conseil municipal, l'autre moitié des sièges sera répartie proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages, y compris celle qui a obtenu le meilleur score.

Un deuxième tour ne sera nécessaire que si aucune liste n'a réussi à obtenir la majorité absolue des voix dès le premier tour. Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir au deuxième tour.

COMMENT FAIRE SI JE NE PEUX ÊTRE PRÉSENT LE JOUR DU SCRUTIN ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La

procuration peut être établie à la brigade de gendarmerie de Saint-Cyr-en-Val - Tél. 02.38.49.82.70.

Il vous est également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile en vous rendant sur : <http://service-public.fr/>.

POUR VOTER

Il faut être français et être âgé de

plus de 18 ans ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne résidant dans la commune.

ATTENTION

Contrairement aux élections précédentes : vous devrez présenter **une pièce d'identité** en plus de votre carte d'électeur.

Exemple de bulletin de vote

LISTE XXXXX

Candidats au Conseil Municipal

- | | |
|----|-----------------------|
| 1 | AAAAAAA aaaaaa |
| 2 | BBBBBBBB bbbbbb |
| 3 | CCCCCCCCCCCC ccccc |
| 4 | DDDDDDDD ddddd |
| 5 | EEEEEEEEEE eeeee |
| 6 | FFFFFFF ffffffff |
| 7 | GGGGGGG ggggg |
| 8 | HHHHHHH hhhh |
| 9 | IIIIIIIIII iiiiiiiiii |
| 10 | JJJJJJJJJJ jjjjj |
| 11 | KKKKKKKKKK kkkkkk |
| 12 | LLLLLLLLL llllllllll |
| 13 | MMMMMMMM mmmm |
| 14 | NNNNNNN nnnnn |
| 15 | OOOOOO oooooo |

Candidats au Conseil Communautaire

- | | |
|---|-----------------|
| 1 | AAAAAAA aaaaaa |
| 2 | BBBBBBBB bbbbbb |
| 3 | DDDDDDDD ddddd |
| 4 | GGGGGGG ggggg |



ATTENTION : Sous peine de nullité

- **Ne mettre qu'un seul bulletin de vote dans l'enveloppe**
- **Ne pas raturer votre bulletin de vote**

Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

Budget primitif 2014 de la Commune

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 novembre 2013, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité, le 9 décembre dernier, le budget primitif de la Commune pour 2014.

On peut remarquer que ce budget s'inscrit dans la continuité puisqu'il permet :

- de conserver une capacité d'autofinancement significative afin de poursuivre des investissements,
- d'optimiser l'utilisation du fonds de roulement,
- de maintenir un niveau de fiscalité faible

Il est à noter que les taux des impôts locaux à Ardon sont en moyenne 50 % inférieurs à ceux des communes de la même strate. (Voir tableau ci-dessous).

Pour ce qui concerne nos recettes de fonctionnement, elles s'élèveront à 851 450 € dont la plus grande partie, 75 %, proviendra des impôts et taxes et 15 % de la Dotation Générale de Fonctionnement et des subventions.

L'excédent de fonctionnement de 202 500 €, légèrement inférieur à celui de l'année précédente, sera viré à la section d'investissement. Ajouté au fonds de réserve, cet excédent permettra de disposer en 2014, d'un potentiel d'Investissement de **247 000 €** dont l'utilisation sera décidée lors du budget supplémentaire du mois de juin.

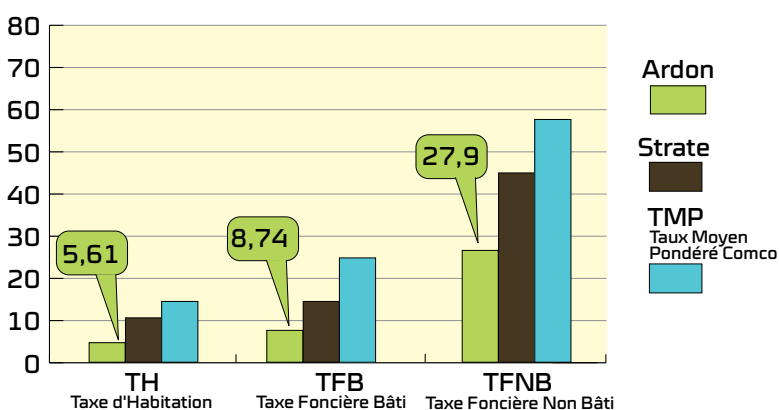
Compte tenu des échéances électorales de mars prochain, les dépenses 2014 ont été calculées raisonnablement, en très légère hausse par rapport à 2013. Seules les dépenses nouvelles liées à la mise en place obligatoire de la réforme des rythmes scolaires ont été prises en compte.

Comparaison de la fiscalité d'Ardon par rapport aux villes de même strate et aux taux moyens pondérés de la Communauté de Communes.

BUDGET PRINCIPAL		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Charges à caractère général 263 250 €	Ventes Produits 44 000 €
	Charges de personnel 279 000 €	Impôts et Taxes 635 950 €
	Charges gestion courante 96 700 €	Dotations et Subventions 127 000 €
	Charges Financières 8 500 €	Autres Produits 7 000 €
	Charges Exceptionnelles 1 500 €	Atténuation de Charges 37 500 €
	Autofinancement 202 500 €	TOTAL RECETTES 851 450 €
	TOTAL DÉPENSES 851 450 €	
INVESTISSEMENT	Remboursement d'emprunt 44 100 €	Autofinancement 202 500 €
	Immobilisations incorporelles 5 000 €	Dotations Fonds et réserves 44 500 €
	Immobilisations corporelles 15 900 €	
	Immobilisations en cours 182 000 €	
	TOTAL DÉPENSES 247 000 €	TOTAL RECETTES 247 000 €

La Fiscalité Locale

(taxes foncières et d'habitation)



Budget Primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement

Le service de l'eau étant un service à caractère industriel et commercial, son budget est traité indépendamment de celui de la commune.

Les dépenses doivent être compensées par les recettes, provenant notamment pour la plus grande partie des services facturés aux Ardonnais (eau et assainissement).

Lors de la séance du 18 Novembre 2013, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2014. Ces orientations ont permis de préparer le projet de budget primitif annexe pour l'exercice et le 9 décembre 2013, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le budget primitif de l'eau et de l'assainissement pour 2014.

Ce budget reste stable par rapport aux années précédentes.

On peut constater que les recettes provenant de l'assainissement représentent à peine 30 % des recettes totales, sachant que seuls les habitants du bourg bénéficient de ce service.

En ce qui concerne les redevances, elles sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau.

Si les tarifs de l'eau restent inchangés pour 2014 :

- 22,75 € pour la location annuelle d'un compteur,
- 0,75 € le m³ d'eau,

Le prix du m³ assaini est passé de 1,21 € à **1,35 € dès le 31 octobre 2013.**

En effet, cette augmentation était nécessaire afin de pouvoir bénéficier des futures subventions du Conseil Général dans le cadre de notre projet d'amélioration du système d'assainissement collectif.



BUDGET ANNEXE (Eau & Assainissement)		
	DEPENSES	RECETTES
F O N C T I O N N E M E N T	Charges à caractère général 25 000 €	Ventes Eau & Assainissement 105 000 €
	Charges de personnel 13 000 €	
	Atténuation de produits 20 000 €	
	Charges gestion courante 4 000 €	
	Charges Exceptionnelles 1 000 €	Opération d'ordre de transfert (Subventions transférables) 6 500 €
	Autofinancement 21 500 €	
	Opération d'ordre de transfert (Amort.) 27 000 €	
	TOTAL DÉPENSES 111 500 €	TOTAL RECETTES 111 500 €
I N V E S T I S S E M E N T	Immobilisations corporelles 10 000 €	Autofinancement 21 500 €
	Immobilisations en cours 35 000 €	Dotations Fonds et réserves 3 000 €
	Subventions d'investissement Transférables 6 500 €	Opération d'ordre de transfert (Amort.) 27 000 €
	TOTAL DÉPENSES 51 500 €	TOTAL RECETTES 51 500 €



Lancement du dispositif "J'éco-rénove, J'économise"

Le Président de la République a lancé, le 21 mars 2013, un Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (2014-2017)

Aides, prêts et subventions, même locales, peuvent se cumuler et financer une part importante des travaux : jusqu'à 80 % !

Près de deux tiers des ménages français sont éligibles à ces primes.

Qui sont-ils ?

- Les **"propriétaires occupants"**, c'est à dire les propriétaires qui occupent leur logement (sous conditions de ressources).
- Les **"propriétaires bailleurs"**, c'est à dire les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers et qui louent ou souhaitent louer, en réalisant ou non des travaux.
- Les **syndicats de copropriétaires**

taires pour des travaux sur les parties communes et équipements communs.

Pour quels logements ?

Les logements doivent être achevés depuis au moins 15 ans à la date où la décision d'accorder la subvention est prise.

Pour quels travaux ?

- Ils doivent être d'un montant minimum de 1500 € HT, sauf pour les propriétaires occupants aux ressources «très modestes», pour lesquels aucun seuil n'est exigé.
- Ils ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subvention.
- Ils doivent être compris dans la liste des travaux recevables. Ceci exclut les petits travaux d'entretien ou de

décoration, ainsi que les travaux assimilables à de la construction neuve ou à de l'agrandissement.

- Les travaux compris dans le projet doivent se rapporter à une priorité d'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) : traitement de l'habitat indigne ou très dégradé, rénovation thermique de l'habitat et lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement, redressement des copropriétés en difficulté.
- Ils doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.

ADIL-Espace Info Énergie du Loiret
 19 rue des Huguenots, 45000 Orléans
 Tél : 02 38 62 47 07
 Email : adil.eie@adil45.org
 Site : www.adil45.org

"LE COMPLEXE"

Les travaux se poursuivent à un rythme soutenu sur le site du futur complexe aquatique. L'ensemble des bassins couverts sont maintenant hors d'air, hors d'eau ; et dans tous les espaces intérieurs, les faux plafonds sont achevés.

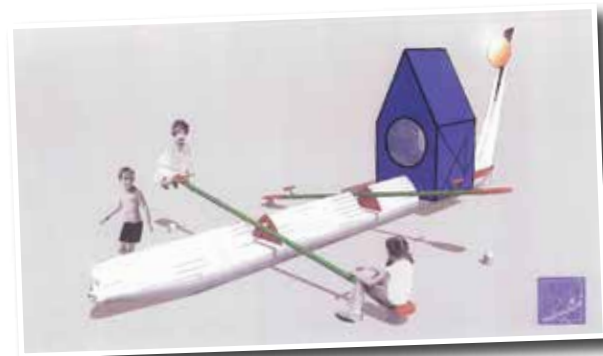
Les cloisons permettant de délimiter les divers espaces (accueil, vestiaires, sanitaires, bureaux, ...) ainsi que la plomberie et l'électricité sont bien avancés.

Le sas de passage vers le bassin nordique prend forme.

La prochaine étape décisive du chantier consistera en la pose des enduits, faïence et carrelage.

Pour ce qui concerne l'œuvre sculptée qui prendra place devant le bâtiment, elle a fait l'objet d'un concours dans le cadre du 1% artistique, correspondant à l'obligation de décoration dans les constructions publiques dont le coût dépasse un certain seuil. (Le montant de l'enveloppe globale s'est élevé à 60.000 € soit 1% du montant HT du coût des travaux).

26 candidatures ont été retenues et 3 ont été sélectionnées et auditionnées par le Comité Artistique. C'est finalement l'œuvre du



"Gentil Garçon" la balançoire WAKA TAUA, une sculpture jeu en forme de pirogue qui a été retenue.

La concertation qui avait été ouverte pour trouver un nom est close depuis le 15 janvier.

Le bureau communautaire a tranché, ce sera désormais "le Complexe".

L'ouverture au public est prévue pour début juillet. Elle sera l'occasion d'une journée d'inauguration pleine de surprises.



¹C'est son nom d'artiste

Nos assos nous disent...

Tennis Club d'Ardon

Le 23 novembre dernier, le TCA avait donné rendez-vous à ses jeunes licenciés afin de participer à un petit tournoi interne. Les champions en herbe ont pu taper la balle encouragés par leurs parents. Un nouveau tournoi devrait avoir lieu en mars prochain...

Quant aux Hommes, ils ont fait des merveilles !

Engagée dans le championnat départemental 5, en poule G, l'équipe hommes du TC Ardon a fini première.



Cela signifie une montée en 4^{ème} division pour l'hiver prochain.

Félicitations à : Pierre, Valentin, Félix, Denis, Thomas et Frédéric.

Souhaitons-leur d'aussi bons résultats pour le championnat d'été 2014.

Nom équipe	Classement	Points
ARDON TC 1	1	15
TC JOUY 2	2	13
COS MARCILLY 2	3	11
MENESTREAU TC 1	4	9
US FERTESIENNE	5	7
AO CONS GEN	6	2

Ardon randonnée

En 2013, Ardon randonnée a organisé :

- de nombreuses sorties dans le département et toute la région Centre,
- une sortie à la journée avec la découverte de la vallée de l'Essonne,
- des journées pour entretenir les chemins de notre commune,
- les manifestations habituelles : la Trans'Sologne (300 participants),

le Gare à Gare, et les "Chemins d'Automne" (1 000 participants),

- les randos du jeudi matin tous les 15 jours très fréquentées et conviviales.

Le club compte à ce jour plus de 60 licenciés.

Et pour 2014, n'oubliez pas :

- le 1^{er} juin : la 8^{ème} édition de la Trans'Sologne ,
- le 6 juillet : la 4^{ème} édition de "Gare à Gare",
- le 16 novembre : la 28^{ème} édition des "Chemins d'automne",
- les RDV du jeudi matin.



Contact :
Tél. : 06 18 24 00 47
Site : <http://ardonrando.free.fr>

Chorale Syntonie

L'année 2013 s'est terminée avant l'heure, le dimanche 15 décembre par un concert de Noël très chaleureux - plus par le cœur que par la température - à Jouy-le-Potier où nous avons eu le privilège d'être accompagnés par Gildas Harnois à l'orgue et par les solistes Aurélie Carré et Julien Clément.

Nous changeons de répertoire en janvier, avec l'objectif d'un concert de Printemps, le samedi soir 15 mars prochain. Nous recevrons alors pour la seconde fois, en soliste, Marie-Laure Biau, fille d'une choriste de Syntonie, et un accompagnateur au piano.

Notre Assemblée Générale du 27 janvier à la salle Jean du Lis, outre le partage de la galette des rois, nous a permis d'arrêter nos objectifs 2014.



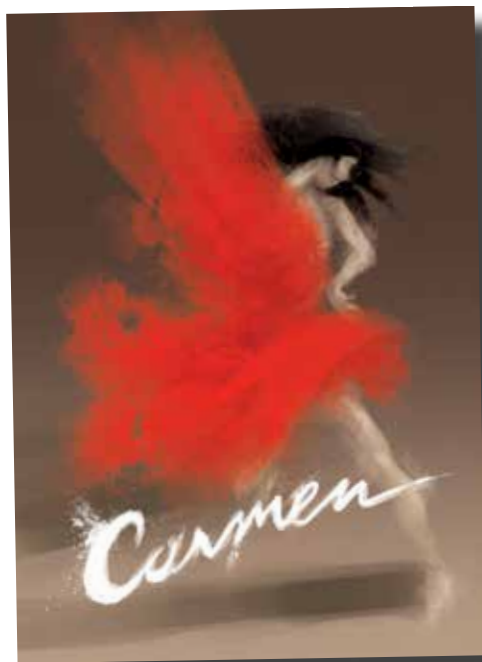
L'A.I.R.C.

Artistes Indépendants de la Région Centre

Le club d'Ardon fait partie désormais de l'école de **Paris Jing Wu Hui** dont le but est de développer les arts martiaux chinois.

Des stages de Qi Gong ou Tai Chi sont ouverts à tous.

Avant de les adopter, vous pouvez essayer ces disciplines qui vous apporteront santé et bien-être...



“On n’a pas tous les jours 20 ans” ! Pourtant, le millésime 2014 sera l’année du **20^e Festival d’Ardon**, dans une version revue dans sa forme comme dans son contenu. En effet, l’association Festival Ardon a décidé de confier l’administration et la production de l’édition 2014 à des professionnels, Benoit Barberon et Stéphane Montigny. Ces responsables

Festival 2014

de la jeune structure orléanaise “Becarre Production” souhaitent garder l’esprit festival à notre projet. Sous la structure, en juin, le spectacle vivant sera à l’honneur :

Une création théâtrale est sur les rails, sous la direction d’Erika Bockem, avec plusieurs comédiens amateurs ardonnais. Du dur, du solide...

Erika met également en scène l’opéra “Carmen”, arrangé pour quintette de cuivres et quatre chanteurs, tous professionnels, dans une démarche contemporaine tant par l’esthétique musicale que par la mise en scène.

Nous osons amener un opéra à Ardon : les Ardonnais suivront-ils ?

Du théâtre musical aussi, avec le Cabinet de curiosités de “Luisa Mauer”.

• L’art et l’école

Et comme chaque année **l’implication des écoliers d’Ardon** dans le festival est un succès, c’est avec le percussionniste d’origine congolaise

Ki-Bongo et ses 200 instruments africains qu’un atelier musical “création éphémère” animera l’école en amont du festival, et qu’un concert final mettra en valeur le travail des enfants. En prélude au festival, dès le 30 mars prochain, Ki-Bongo et son groupe de musiciens africains et français donneront à tous à rêver un idéal de métissage, par le geste, le souffle, la voix...

• Sans oublier l’expo...

Et l’art pictural ne sera pas oublié : la peintre Pia Imbar exposera dans la Salle des Mariages fraîchement rénovée à la mairie ses toiles et croquis à l’issue d’une “performance” chant et peinture lors du vernissage de l’exposition, dont la date sera précisée prochainement.

• Des bonnes volontés, aussi...

Nous accueillons encore toutes les bonnes volontés, têtes pensantes, petites mains ou bras costauds !

Contactez-nous au : 02 38 45 84 13 ou par email : ardon-festival@sfr.fr

Les l’Ardons Sportifs

Vous savez ? C’est cette association qui permet aux enfants scolarisés à Ardon de participer à des compétitions sportives en marge du temps scolaire, et de rencontrer les élèves des autres écoles des environs lors des Usépiades. Cette année, les maternelles feront une sortie sur Ménestreau, le cycle 3 participera en fin d’année à l’USEP Athlétic, et le cycle 2 bénéficiera au skate park d’un “moniteurat gratuit” par un intervenant USEP compétent.

Enfin, notre association permet d’acquérir du petit matériel sportif complémentaire à celui disponible au gymnase.

Bien sûr, tous les enfants en bénéficient, que leur famille ait adhéré ou non à l’association. Rappelons que la cotisation annuelle n’est que de 3€ par famille.

Le Comité des fêtes

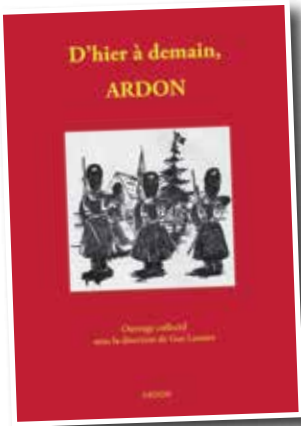
L’Assemblée Générale s’est tenue le 29 novembre à la bergerie de la petite ferme. A cette occasion, les 80 personnes bénévoles qui ont participé aux diverses manifestations de l’année 2013 ont été remerciées. Tous se sont retrouvés pour un repas convivial offert par le Comité des Fêtes.

Festivités prévues en 2014

- Les 8 et 9 mars : pêche à la truite.
- Le 22 mars 2014 : ouverture générale de la pêche dans nos 2 étangs.
- En avril : une course en préparation.
- En juin : une sortie sera proposée et ouverte aux Ardonnais (en cours de préparation).
- Le 14 juillet : Concours de pêche le matin, barbecue et karaoké offerts le soir.
- **Le 5 octobre : Fête de la Saint Denis sur le thème médiéval (monteurs d’ours, saltimbanques...).**



Ardon et son histoire



Voici bientôt deux ans qu'on vous en parle, de ce livre sur l'histoire d'Ardon. Il est terminé, imprimé, livré, il vous attend ! Il s'intitule "D'hier à demain, Ardon". Cet ouvrage collectif, c'est 272 pages d'histoire et d'anecdotes, de détails amusants et de drames, la vie d'un village à travers les témoignages que nous en ont laissés les siècles.

Vous pourrez l'acheter auprès des quatre commerces du bourg ainsi qu'à la mairie (ouverte tous les matins sauf dimanche). Son prix est de 20 €.

ES'Sens Bien-être... Et se sentir bien...

Marie-Reine BOISTEL est installée à Ardon avec son époux depuis 2011 et a ouvert récemment son cabinet de relaxation et de réflexologie plantaire. Il y a maintenant plusieurs années qu'elle s'intéresse à cette méthode qui se pratique au niveau de la plante des pieds, «tableau de bord» de l'ensemble du corps.

Selon la médecine chinoise ancestrale, chaque zone réflexe correspondrait à un organe, une glande ou une partie du corps qui se projetterait sur la plante des pieds. Un toucher spécifique localise les tensions et les débloquent par pressions manuelles. Incroyablement détendante, cette technique active la circulation sanguine au niveau des pieds, effaçant les contraintes de la journée.

Praticienne diplômée, elle vous accueillera pour un pur moment de détente afin de vous aider au mieux à gérer le stress, les tensions, les troubles du sommeil, la dépression.

Passionnée d'aromathérapie, elle utilisera des huiles essentielles bio qui possèdent de remarquables propriétés apaisantes ou tonifiantes selon les besoins. Elle choisira celles qui offrent une qualité optimale afin



de vous en offrir tous les bienfaits et vous proposera différents soins relaxants ou modelages.

Marie-Reine s'intéresse aussi à l'astrologie¹, art antique qui indique la position des planètes au moment de la naissance et qui permet d'analyser le thème natal astral.

Après un travail d'écoute et de compréhension, elle pourra élaborer votre thème natal astral et vous permettra de prendre connaissances de vos points forts et faibles afin d'améliorer ou de régler certaines situations ou comportements négatifs.

Es'Sens Bien-être : sur rendez-vous uniquement

103, route d'Olivet 45160 – ARDON

Tél. : 02 38 45 11 88

www.essensbienetre.fr

¹C'est elle qui rédige toutes les semaines les horoscopes de Publi 45

Travaux

Reprise des voiries des lotissements privés

Les travaux concernant la remise en état des voiries des Provenchèères et du Chemin des Anes reprendront au printemps dès que le climat sera favorable. Le marché confié à EUROVIA sera donc terminé.



Isolation du Hall d'entrée du Gymnase

Lors du gel des tuyauteries des toilettes l'hiver dernier où il a fait - 17°, il est apparu que l'isolation du hall d'entrée n'avait jamais été faite.

Ce défaut d'isolation qui n'avait jamais été constaté jusqu'à présent, malgré le froid qui régnait dans ce hall, date de la construction du bâtiment.

Le problème a été réglé dernièrement puisque la société STEC a posé de la laine de verre sous tout le toit situé au dessus du hall.

Par ailleurs une procédure à l'amiable, a été engagée afin de vérifier l'ensemble de l'isolation du bâtiment.

Allongement de la durée de validité de la carte d'identité de 10 à 15 ans

Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 a modifié la durée de validité des cartes d'identités sécurisées délivrées aux personnes majeures. Ce texte est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2014.

Ainsi, les nouvelles cartes d'identité seront automatiquement valables 15 ans. Pour les anciennes qui ont été délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité sera automatique. Elle ne nécessitera aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne

sera pas modifiée. Par exemple, si votre carte expirait en 2013, elle est désormais valable jusqu'en 2018.

L'objectif de cette mesure étant de réduire le temps d'attente dans les administrations, il est désormais inutile de se déplacer.

Attention, cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées qui ont été délivrées à des personnes mineures même si elles sont devenues majeures. Les nouvelles cartes seront valables 10 ans lors de la délivrance.



Etat-Civil

ILS SONT NÉS EN 2013

- Arthur FERRIER, le 21 février
- Noé ODEIDE, le 7 mai
- Lucas BURGRAEVE/MANFAIT, le 27 mai
- Léo KEOMUONGSONG/MARCHAND, le 12 juin
- Nino VOTELET, le 2 juillet
- Margot JOUANNEAU, le 2 octobre

ILS SE SONT MARIÉS EN 2013

- Kateryna ILINA & Guillaume THOUMIRE, le 23 février
- Sarah FAUCONNIER & Rémi DUSART, le 24 août
- Elisabeth ERENO & Arnaud DAMBRINE, le 26 octobre

ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2013

- Agnès MENNESSIER-NODIER épouse COLAS DE MALMUSSE DE CHANALEILLES DE LA SAUMES, le 23 janvier
- Maurice LEVEQUE, le 18 février
- Gilbert DARBONVILLE, le 12 mai
- Lucien MARTIN, le 28 avril
- Omar ALAHYANE, le 16 août

AGENDA

Samedi 1^{er} février
Messe à Ardon à 18h30

Samedi 22 février
Début des vacances scolaires d'hiver

Lundi 17 février
Conseil Municipal à 20h15

Samedi 1^{er} mars
Messe à Ardon à 18h30

Samedi 8 et dimanche 9 mars :
ouverture de la pêche à la truite

Lundi 10 mars
Fin des vacances scolaires d'hiver

Lundi 17 mars
Conseil Municipal à 20h15

Samedi 22 mars :
ouverture générale de la pêche

Dimanche 23 mars
Élections municipales et communautaires

Samedi 29 mars
Déchetterie :
collecte des produits toxiques

Dimanche 30 mars
Élections municipales et communautaires